

Extrait du procès-verbal **Délibération du Comité Syndical**

Comité Syndical du 22 septembre 2022

(Salle Sainte Barbe, rue Sainte Barbe à Sélestat)

⇒ Membres en exercice : 51 ⇒ Absents - excusés : 16
⇒ Présents ou remplacés : 35 ⇒ Procurations : 6

Finances

Objet : 2022-IV-2 - Décision Modificative n° 1

Rapport n° 2 présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

I. RAPPORT

Monsieur Patrick Barbier informe ses collègues que depuis le vote du budget primitif, en mars 2022, certains ajustements de crédits sont nécessaires.

Ne disposant pas de crédits suffisants à l'intérieur d'un même chapitre ou d'une même opération, il convient d'établir des réajustements de crédits entre les différents chapitres existants afin de faire face aux dépenses non prévues.

VU les statuts du PETR ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2022-II-5 portant adoption du budget primitif pour l'exercice budgétaire 2022

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les prévisions arrêtées lors de l'adoption du budget primitif 2022

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité Syndical

Sur avis favorable du Bureau réuni le 5 septembre 2022.

De se prononcer sur ces dispositions,

DE VOTER les virements de crédits ci-après concernant l'exercice budgétaire 2022 ;

1) BUDGET GENERAL

SECTION REELLE DU BUDGET GENERAL

Les opérations réelles ont un impact direct sur la trésorerie. Il s'agit d'encaissements et décaissements effectifs

Les dépenses de fonctionnement du budget général

Chapitre 011 : Les charges à caractère général

➤ Financement d'une étude de faisabilité et de dimensionnement pour la création d'un atelier collectif de transformation de fruits et légumes sur le territoire d'Alsace Centrale

L'étude de faisabilité vise à confirmer la faisabilité du projet à partir des envies d'agir des producteurs impliqués dans la démarche et des acteurs locaux de la filière (Banque alimentaire, association de producteurs amateurs, grossistes, industries agro-alimentaires, grandes et moyennes surfaces locales...). Un groupe de travail opérationnel sera créé pour piloter l'étude ; il pourra être élargi en fonction des opportunités et des motivations.

L'objectif est de valider un scénario de projet sous ses aspects techniques, juridiques, économiques et financiers, et de permettre la mise en œuvre opérationnelle du projet (site d'implantation, partenaires et forme juridique de la gouvernance, plan d'affaires...).

Le PETR sera maître d'ouvrage de cette étude.

Article D 6226 « Honoraires »	+ 10 000 €
Fonction 820 « Services communs »	
Antenne « PAT »	
Chapitre 011 « Charges à caractère général »	

Cette dépense nouvelle est financée via un prélèvement sur l'enveloppe des dépenses imprévues

Article D 022 « Dépenses imprévues »	- 10 000 €
Fonction 820 « Services communs »	
Chapitre 022 « Dépenses imprévues »	

➤ Financement de la prolongation de l'expérimentation du dispositif de covoiturage avec la société « Klaxit » du 1^{er} juillet jusqu'au 26 août 2022.

Lors de la réunion du Bureau Syndical du 4 juillet dernier, ses membres se sont positionnés en faveur de la prolongation de l'expérimentation du dispositif jusqu'au 26 août 2022, en précisant que l'enveloppe allouée ne pourra excéder 8 000 € TTC et ce indépendamment de la date de fin de la convention.

Article D 611 « Contrats prestations de service »	+ 8 000 €
Fonction 820 « Services communs »	
Antenne « MOBI »	
Chapitre 011 « Charges à caractère général »	

Cette dépense nouvelle est financée via un prélèvement sur l'enveloppe consacrée aux autres services extérieurs

Article D 6288 « Autres services extérieurs » - 8 000 €
Fonction 820 « Services communs »
Chapitre 011 « Charges à caractère général »

➤ Remboursement de la prestation de migration des données du logiciel de comptabilité « CIRIL » du PETR, hébergé sur le serveur de la Ville de Sélestat vers le logiciel de comptabilité « CIRIL » de la Communauté de Communes de Sélestat

Dans un souci de mutualisation des outils comptables découlant de la mutualisation des services au 1^{er} avril 2022, il a été procédé à la migration des données du logiciel de comptabilité « CIRIL » du PETR, hébergé sur le serveur de la Ville de Sélestat, vers le logiciel de comptabilité « CIRIL » de la Communauté de Communes de Sélestat.

Article D 62878 « Remboursement frais [...] organismes » + 1 800 €
Fonction 820 « Services communs »
Antenne « ADMPETR »
Chapitre 011 « Charges à caractère général »

Cette dépense nouvelle est financée via un prélèvement sur l'enveloppe des dépenses imprévues

Article D 022 « Dépenses imprévues » - 1 800 €
Fonction 820 « Services communs »
Chapitre 022 « Dépenses imprévues »

➤ Réajustement de l'enveloppe consacrée aux frais de réception

Il convient de réajuster l'enveloppe consacrée aux frais de réception, cette dernière d'un montant de 1 000 € (inscription BP 2022) étant entièrement consommée. Au regard des projets à venir pour le PETR (projet LEADER, common ground...) et des potentielles réceptions s'y afférents, il est préférable de réajuster cette enveloppe.

Article D 6257 « Réceptions » + 4 600 €
Fonction 820 « Services communs »
Antenne « ADMPETR »
Chapitre 011 « Charges à caractère général »

Cette dépense nouvelle est financée via un prélèvement sur l'enveloppe des dépenses imprévues et sur l'enveloppe des frais d'assurance du personnel du fait d'une participation moindre liée au transfert de personnel à la CCS au 1^{er} avril 2022.

Article D 022 « Dépenses imprévues » - 3 000 €
Fonction 820 « Services communs »
Chapitre 022 « Dépenses imprévues »

Article D 6455 « Assurance du personnel » - 1 600 €
Fonction 820 « Services communs »
Chapitre 012 « charges de personnel »

➤ Régularisation des virements de crédit opérés au cours de l'année

Il convient de procéder aux régularisations des différents virements crédits effectués au cours de l'année :

VC 1 : Prise en charge des frais de formation de la conseillère en économie d'énergie liée à sa fonction

Article D 6228 « Divers » + 400 €
Fonction 820 « Services communs »
Chapitre 011 « Charges à caractère général »

Article D 6281 « Concours divers » - 400 €
Fonction 820 « Services communs »
Chapitre 011 « Charges à caractère général »

VC 2 : Prise en charge des frais liés à l'aide à la rédaction du cahier des charges pour le marché de la restauration scolaire et extra-scolaire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Article D 6226 « Honoraires » + 2 600 €
Fonction 820 « Services communs »
Chapitre 011 « Charges à caractère général »

Article D 6288 « Autres services extérieurs » - 2 600 €
Fonction 820 « Services communs »
Chapitre 011 « Charges à caractère général »

VC 3 : Prise en charge de la hausse des cotisations des assurances

Article D 6161 « Primes d'assurance » + 30 €
Fonction 820 « Services communs »
Chapitre 011 « Charges à caractère général »

Article D 6185 « Frais de colloque et séminaire » - 30 €
Fonction 820 « Services communs »
Chapitre 011 « Charges à caractère général »

➤ Réajustement de l'enveloppe consacrée à la prise en charge des frais de personnel

Une enveloppe de 13 000 € est nécessaire pour réajuster le montant de la prise en charge du salaire de l'ancien directeur de la structure PETR suite au prolongement de l'activité de ce dernier jusqu'à fin août, date de sa mise en disponibilité.

Article D 6216 « Personnel affecté [...] rattachement » + 13 000 €
Fonction 820 « Services communs »
Chapitre 011 « Charges à caractère général »

Il convient également de réajuster l'enveloppe des frais de personnel afin de prendre en charge la hausse du point d'indice de 3,5% applicable au 1er juillet 2022

Article D 6216 « Personnel affecté [...] rattachement » + 4 873 €
Fonction 820 « Services communs »
Chapitre 011 « Charges à caractère général »
Cette dépense nouvelle est financée via un prélèvement sur l'enveloppe consacrée aux autres services extérieurs

Article D 6288 « Autres services extérieurs » - 17 873 €
Fonction 820 « Services communs »

Les dépenses d'investissement du budget général

Chapitre 21 : Les immobilisations corporelles

➤ Réajustements pour équilibrer la section d'investissement

Les dépenses d'Investissement se montent à 33 197,99 € alors que la prévision de recettes d'Investissement est de 233 224,86 €. En application de l'article L. 1612-4 du CGCT qui précise que « le budget doit être voté en équilibre pour chacune des deux sections » il convient d'inscrire une prévision de 200 026,87 € pour équilibrer la section d'investissement et ainsi régulariser la situation.

Article D 2183 « Matériel [...] informatique » + 200 026,87€
Fonction 820 « Services communs »
Chapitre 020 « Dépenses imprévues »

Suite à ces réajustements, la section de fonctionnement s'équilibre à 996 736,60 € et la section d'investissement à 233 224,86 €

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Membres présents

Monsieur Patrick BARBIER, Président

Mesdames et Messieurs Jean-Marc BURRUS, Serge JANUS, Catherine GREIGERT, Robert ENGEL, Noëllie HESTIN Vice-Présidents.

Mesdames et Messieurs, Charles ANDREA, Patrick DELSART, Philippe DESAINTEQUENTIN, Yves DUSSOURD, Virginie MUHR, Michel WIRA, Bernard SCHMITT, Yvette WALSPURGER, Michel BUTSCHA, Denise KEMPF, Martin KLIPFEL, Mathieu KLOTZ, Mathieu LAUFFENBRUGER, Christian MEMHELD, Bernard SCHMITT, Jean-Luc FRECHARD, Thomas GOETTELDMANN, Régine ORSATI, membres titulaires.

Mesdames et Messieurs Bertrand GAUDIN, Olivier MORIS, Monique HOULNE, Alexandre KRAUTH, Abel MANGEOLLE, membres suppléants.

Procurations

Monsieur Claude RISCH, membre titulaire donne procuration à Monsieur Olivier MORIS
Monsieur Claude SCHALLER, membre titulaire donne procuration à Monsieur Robert ENGEL
Monsieur Jean-Pierre PIELA, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Bernard SCHMITT,
Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Patrick BABIER,
Monsieur Sébastien SCHWOERER, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Mathieu KLOTZ,
Monsieur Denis PETIT, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Jean-Marc BURRUS

Pour extrait conforme, Sélestat, le 26 septembre 2022
Le Président, p.d. Philippe STEEGER
Directeur Général des Services



